

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



**Département du Val-de-Marne
Canton d'Orly
Commune d'Orly**

N°D-CJS-2024/782

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Conseil municipal ordinaire du 12 décembre 2024

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public au profit de l'Avenir Sportif d'Orly.

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-huit novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA –Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Seydi BA – Kheira SIONIS – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Gilbert LACOM – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Nicole DURU BERREBI

ETAIENT REPRESENTES

- Madame Josiane DAUTRY est excusée et représentée par Malikat VERA.
- Madame Maryline HERLIN est excusée et représentée par Nathalie BESNIET.
- Madame Annie RAMARIAVELO est excusée et représentée par Jinny BAGÉ.
- Madame Noëline TANFOURI est excusée et représentée par Brahim MESSACI.
- Madame Kathy GUERCHE est excusée et représentée par Sylvain CAPLIER.
- Monsieur Christophe DI CICCO est excusé et représenté par Philippe BOURIACHI.

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20241212-DCJS202400782-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

- Madame Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER est excusée non représentée.
- Madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL arrivera en retard et donne pouvoir à Mylène DIBATISTA.
Arrivée de Madame BARRÉ-PIERREL à 19h25 (point n° 1b).
- Monsieur Seydi BA arrivera en retard et donne pouvoir à Farid RADJOUH.
Arrivée de Monsieur BA à 19h51 (Point 5-1).
- Monsieur Thierry ATLAN arrivera en retard et donne pouvoir à Maribel AVILES CORONA.
Arrivée de Monsieur ATLAN à 20h25 (point n° 5-5).
- Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON quitte la séance à 19h31 (Point n° 3) et donne pouvoir à Alain GIRARD.
- Monsieur Jean-François CHAZOTTES quitte la séance à 21h58 (point n° 8-1) et donne pouvoir à Imène SOUID.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Malikat VERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public au profit de l'Avenir Sportif d'Orly.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-19 et L.1611-4 ;

VU la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides ;

VU le projet de convention de mise à disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public au profit de l'Avenir Sportif d'Orly ;

VU l'organisation du service des sports et la diversité des équipements sportifs gérés par la ville ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de soutenir une pratique sportive de qualité et diversifiée ;

APRÈS DÉLIBÉRATION

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention triennale de mise à disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public au profit de l'Avenir Sportif d'Orly, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame la Maire à signer la Convention triennale de mise à disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public au profit de l'Avenir Sportif d'Orly et tous les documents y afférents.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la collectivité et affichée sur le site internet de la mairie d'Orly.

ARTICLE 4 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Président de l'Avenir Sportif d'Orly.

ARTICLE 5 : PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Melun ou par voie dématérialisée sur www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 12-12-2024.

Pour extrait conforme
Imène SOUID
Maire d'Orly



Composant le Conseil	35
En exercice	35
Présents	26
Représentés	8
Absents	1
Vote pour	34
Vote contre	0
N'a pas pris part au vote	0
Abstention	0

Annexe :

- Convention de mise à disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public au profit de l'Avenir Sportif d'Orly et ses 2 annexes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20241212-DCJS202400782-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ETABLISSEMENTS
MUNICIPAUX A CARACTÈRE SPORTIF RECEVANT DU PUBLIC AU PROFIT
DE L'AVENIR SPORTIF ORLYSIEN.**

Entre la Commune d'ORLY,

La commune d'Orly, représentée par Madame Imène SOUID, Maire, sise 7 avenue Adrien Raynal – BP 90054-94310 ORLY, dûment habilitée par délibération du Conseil municipal n° D-IVP-2023/04 en date du 11 mars 2023,

D'une part,

Et

L'Avenir Sportif d'Orly

Représenté par son président en exercice, Monsieur Davy POSTEL, dûment mandaté statutairement,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

Article - 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Avenir Sportif d'Orly est autorisé, sous le régime des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable les établissements municipaux à caractère sportif recevant du public.

Ce droit d'occupation est accordé pour l'utilisation suivante : Pratique du sport pour tous, en loisir comme en compétition.

Article 2. Mise à disposition des locaux

1°) L'Avenir Sportif d'Orly ne pourra utiliser ces locaux que conformément à leur objet.

2°) Une vérification initiale des lieux sera effectuée par la ou les personnes chargées de la sécurité indiquées en annexe 1 et 2.

3°) Aucune modification des lieux, ni travaux d'aucune sorte, ne peuvent être effectués en l'absence d'autorisation expresse, en particulier aménagement lié à l'activité de l'Avenir Sportif d'Orly.

4°) La rétrocession des locaux à un autre organisme est strictement interdite, sauf accord expresse et préalable de la ville.

5°) L'ouverture et la fermeture des équipements seront assurées par la ville et/ou par les représentants de l'Avenir Sportif d'Orly dûment désignés, selon les conditions définies dans l'annexe 1.

Article 3. Durée

Cette convention est conclue pour trois ans sur la base des modalités et créneaux spécifiés en annexe 1 et à l'article 8 de la présente convention.

La reconduction tacite est exclue.

Article 4. Activités autorisées dans le cadre de la mise à disposition

Les installations sportives seront utilisées par l'Avenir Sportif d'Orly à usage exclusif de son activité pour la réalisation de son objet social.

Il est à ce sujet expressément convenu que tout changement de cette destination, qui ne serait pas autorisé par la ville, entraînerait la résiliation immédiate de la présente convention sans mise en demeure.

L'Avenir Sportif d'Orly s'engage, en outre, à solliciter les autorisations et agréments nécessaires à l'organisation de son activité ou à la mise en œuvre de son objet social.

Article – 5 - Occupation et jouissance

Les créneaux d'occupation des équipements municipaux sont basés sur le calendrier annuel scolaire du lundi au samedi inclus. La possible attribution de créneaux, en dehors des périodes scolaires, fera obligatoirement l'objet d'une demande spécifique auprès de la ville via la direction Citoyenneté Jeunesse et Sport par l'Avenir Sportif d'Orly (annexe 2).

L'Avenir Sportif d'Orly pourra disposer de matériels garnissant les lieux mis à disposition et précisés dans l'annexe 1.

L'Avenir Sportif d'Orly ne pourra faire, ni laisser rien faire, qui puisse détériorer les lieux et le matériel mis à disposition. Il devra sous peine d'être personnellement responsable, avertir la ville, dès la constatation des faits, dans un délai de 48 heures maximum, par écrit et avec accusé de réception, de toute atteinte qui serait portée au local et/ou au matériel mis à disposition.

L'Avenir Sportif d'Orly s'engage :

- à assurer la propreté du site et des locaux : (ramassage et insertion des détritiques à la poubelle, tirage des chasses d'eau en fin d'activité selon les sanitaires utilisés, vérification de l'état de propreté des vestiaires utilisés, nettoyage si nécessaire...) ;
- à sensibiliser les adhérents aux bonnes règles d'usage et de bienséance au sein du site et des locaux ;
- à concourir aux actions citoyennes favorisant la sobriété énergétique du bâtiment : (éteindre les lumières, usage de l'eau, tenir les portes fermées en hiver...) ;
- à installer tout le matériel nécessaire au déroulement de l'activité (déplacement des tables, chaises, matériels...) ainsi qu'au rangement après utilisation, dans le respect de l'intégrité des lieux loués ;
- à prendre en charge la réparation des dégâts matériels commis durant les activités et à remplacer les pertes constatées eu égard à l'inventaire du matériel prêté sur la base d'un devis établi par les services de la ville ;

L'Avenir Sportif d'Orly n'est pas autorisé à apporter une quelconque modification à la destination des établissements confiés sans accord écrit préalable et express de la ville.

Les périodes, les jours et heures d'utilisation sont mentionnés dans l'annexe 1.

Toute modification même provisoire de l'annexe 1 doit faire l'objet d'une demande par écrit, à la ville.

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans les locaux mis à disposition.

L'Avenir Sportif d'Orly devra impérativement respecter les horaires d'utilisation des équipements mis à disposition. Il respectera et fera respecter la tranquillité du voisinage. Toute plainte pour trouble de voisinage sera transmise à l'association omnisports à qui il est expressément fait obligation d'éviter toute reproduction du trouble constaté, dans la mesure où l'origine dudit trouble venait à relever de sa responsabilité d'occupant.

Article 6. Conditions financières

Le droit de l'occupation tel que décrit dans la présente convention est consenti à titre gracieux.

Article 7. Dispositions relatives à la sécurité

L'Avenir Sportif d'Orly assure ses activités sous sa responsabilité exclusive. De fait, il prendra toutes les précautions nécessaires afin de s'assurer de la sécurité des adhérents présents, et particulièrement des mineurs, lors des entrées et sorties d'activité. Les mineurs demeurent sous la responsabilité exclusive de l'encadrant associatif.

L'Avenir Sportif d'Orly s'engage à contracter :

- Une police d'assurance garantissant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Cette police d'assurance devra couvrir également les risques d'incendie, d'explosion et de dégâts des eaux, ainsi que le mobilier et matériel garnissant le local ;
- Une garantie relative aux dommages causés aux personnes (bénévoles, adhérents, tiers...) par les équipements mis à la disposition ou par ses activités.

Il fournira la photocopie de son contrat d'assurance ainsi que celle de l'attestation lors de la signature de la convention.

Il certifie :

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le responsable du site, compte tenu de l'activité envisagée et s'engage à les respecter ;
- avoir procédé avec le responsable du site à une visite du site et plus particulièrement à une reconnaissance des locaux, des issues de secours et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés ;
- avoir procédé avec le responsable du site à une reconnaissance de l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés,...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

L'effectif maximal doit être respecté selon l'installation sportive utilisée par les sections sportives (annexe 1).

Toute utilisation contraire à la destination de l'établissement recevant du public pourra engendrer la résiliation de la présente convention, dans le respect des stipulations figurant à l'article 12 ci-après.

L'Avenir Sportif d'Orly assurera les missions suivantes :

- faire connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;
- prendre, éventuellement, sous l'autorité de l'exploitant, les premières mesures de sécurité ;
- assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique (libre accès aux sorties de secours...)
- désigner un référent sécurité en son sein qui sera présent physiquement durant les activités, les compétitions

Article 8. Occupations et manifestations exceptionnelles

En cas d'organisation de tournois, reprise de saisons sportives anticipées, passages de niveaux ou de grades, l'Avenir Sportif d'Orly s'engage à transmettre au préalable un tableau récapitulatif semestriel des demandes exceptionnelles d'occupation à venir. La ville, par l'intermédiaire de la direction Citoyenneté Jeunesse et Sport apportera une réponse globale à ces demandes semestrielles en tenant compte des disponibilités du personnel à mobiliser, des plannings de travaux et autres impératifs propres à la collectivité.

Le club house du complexe sportif Léon Truyns, fera également l'objet d'une demande d'occupation, au même titre que les autres établissements municipaux recevant du public.

En cas d'organisation d'une manifestation sportive qui restera exceptionnelle, l'Avenir Sportif d'Orly formulera une demande écrite 6 semaines avant la date de la manifestation.

Celle-ci devra être adaptée à la classification de l'établissement en terme de capacité d'accueil. L'association sportive d'Orly devra communiquer sur les spécificités de l'évènement (utilisation de matériel, déploiement de banderoles ...), demander l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons occasionnel (s'il y a lieu) , prendre connaissance des différents arrêtés préfectoraux et municipaux règlementant les conditions de déroulement des manifestations , élaborer un descriptif de sécurité incluant des procédures d'évacuation en cas d'urgence.

Pour toutes les activités extra sportives(alternatives) : instances, temps festifs etc...l'Avenir sportif d'Orly devra réserver auprès de la vie associative des salles de convivialité ou salles de réunions prévues à cet effet. Dans le cas d'une utilisation alternative des gymnases et stades, l'Association sportive d'Orly devra en informer le chargé de la sécurité des services techniques, respecter les modalités d'organisation d'une manifestation exceptionnelle dans l'ERP concerné en faisant une demande auprès de la commission de sécurité compétente au moins 6 à 8 semaines avant la manifestation, compte tenu des délais d'instruction (pref-manifestations@val-de-marne.gouv.fr).

Le dossier de Manifestation devra comprendre les pièces suivantes :

- Un descriptif du type de manifestation (repas, colloque, soirée dansante, etc.), sa durée et l'effectif du public susceptible d'être présent simultanément.
- Un plan des locaux avec les aménagements prévus.
- Les éléments de décor et le mobilier utilisé.
- Présence ou non d'une restauration.
- La composition du service en charge d'assurer la sécurité.
- Les mesures de sécurité existantes ou prévues pour la durée de la manifestation (alarme, éclairage de sécurité, désenfumage, extincteurs, etc.).
- Formulaire Cerfa n° 11823*02 à adresser à la mairie d'Orly."

Article 9. Mesures sécuritaires et sanitaires

Les mesures et les gestes barrières devront être adoptés et appliqués selon les préconisations des Fédérations Françaises des activités pratiquées, de l'État et des recommandations de la ville en la matière, lors de l'utilisation des équipements à caractère sportif.

Notamment, les mesures et préconisations sécuritaires, transmises par les services de l'État dans le cadre du plan Vigipirate, devront être pleinement respectées.

Article 10. Suivi et application des règles de fonctionnement

La ville, via la direction Citoyenneté Jeunesse et Sport, procédera régulièrement à la vérification de la bonne application des règles de fonctionnement (annexe 2). En cas de constat avéré du non-respect des règles en vigueur, l'accès à l'établissement municipal, par la section concernée, sera suspendu, en attendant que les mesures correctives soient prises en accord avec le président de l'Avenir sportif d'Orly.

Article 11. Résiliation

Du fait du caractère précaire et révoquant de la présente convention, la commune peut la résilier à tout moment pour un motif d'intérêt général.

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, celle-ci sera résiliée après une première mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans réponse à l'issue d'un délai de 15 jours.

Article 12. Règlement des litiges

Les contestations qui pourraient s'élever au sujet de la validité, de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation de la présente convention relèveront de la compétence du tribunal administratif de Melun.

Fait à Orly en deux (2) exemplaires originaux

Le 12-12-2024



Représentée par sa Maire en exercice,
Madame Imène SOUID

L'Avenir Sportif d'Orly

Représenté par son président en
exercice, Monsieur Davy POSTEL

ANNEXE 1
**De la convention de mise à disposition des établissements municipaux
à caractère sportif**

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Gymnase Dorval 14 rue du Maréchal Foch 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.52.23.24
Classement de l'établissement	<i>Type b 5^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 90	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 90
Date de la dernière visite de sécurité	En règle avec la Catégorie
Locaux mis à disposition	1 salle d'activité, vestiaires, sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	
Référent du site pour la ville/Coordonnées	GAZON Eddy 06.33.60.20.16
Coordonnées utilisateur et du responsable ou président	Avenir Sportif d'Orly 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY Monsieur DAVY POSTEL Président 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY
Section sportive ou activités pratiquées	TENNIS DE TABLE
Coordonnées responsable de la section/activités	Nom : Tel : Mail :
Coordonnées de(s) personnes chargée(s) des missions de sécurité/sanitaires :	
Modalités d'accès aux locaux	En autonomie avec mise à disposition de 1 trousseau de clefs

Planning d'utilisation durant l'année scolaire 2024-2025

GYMNASE DORVAL

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
MARDI	18H00-22H00	TENNIS DE TABLE		
MERCREDI	17H00-22H00	TENNIS DE TABLE		
VENDREDI	20h00-22H00	COMPETITION SENIORS		

Je soussigné(e) : _____ président(e)
De la section sportive : _____ de l'Avenir sportif d'Orly,
m'engage à respecter et faire respecter, pour les activités dont j'ai la
responsabilité, la totalité des dispositions inscrites dans la convention de mise à
disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public
entre la ville d'Orly et l'Avenir Sportif d'Orly.

Fait à Orly le :

Section ...
Mr/Mme

La maire d'Orly
Mme Imène SOUID

ANNEXE 1
**De la convention de mise à disposition des établissements municipaux
à caractère sportif**

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Complexe Sportif Jean Mermoz – salle d'arts martiaux - 14 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.25.55
Classement de l'établissement	<i>Type PA avec activités de types X et N de 2^{ème} catégorie C</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 57	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 57
Date de la dernière visite de sécurité	08/12/2023
Locaux mis à disposition	1 salle d'activité, vestiaires, sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	
Référent du site pour la ville/Coordonnées	Lucie BONNET 06.84.05.91.56
Coordonnées utilisateur et du responsable ou président	Avenir Sportif d'Orly 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY Monsieur DAVY POSTEL Président 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY
Section sportive ou activités pratiquées	KARATE
Coordonnées responsable de la section/activités	Nom : GARRY Laurent Tel : Mail : asokaratechanbara@gmail.com
Coordonnées de(s) personnes chargée(s) des missions de sécurité/sanitaires :	
Modalités d'accès aux locaux	Gardien sur site

Planning d'utilisation durant l'année scolaire 2024-2025

DOJO MERMOZ

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Lundi	17h00-19h00			
Mardi	17h30-22h00			
Mercredi	10h00-12h00 14h00-16h00			
Jeudi	17h30-22h00			
Vendredi	17h30-22h00			
Samedi	9h00-14h00			

Je soussigné(e) : _____ président(e)
De la section sportive : _____ de l'Avenir sportif d'Orly,
m'engage à respecter et faire respecter, pour les activités dont j'ai la
responsabilité, la totalité des dispositions inscrites dans la convention de mise à
disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public
entre la ville d'Orly et l'Avenir Sportif d'Orly.

Fait à Orly le :

Section ...
Mr/Mme

La maire d'Orly
Mme Imène SOUID

ANNEXE 1
**De la convention de mise à disposition des établissements municipaux
à caractère sportif**

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Complexe Sportif Jean Mermoz – salle d'arts martiaux - 14 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.25.55
Classement de l'établissement	<i>Type PA avec activités de types X et N de 2^{ème} catégorie C</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 57	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 57
Date de la dernière visite de sécurité	08/12/2023
Locaux mis à disposition	1 salle d'activité, vestiaires, sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	
Référent du site pour la ville/Coordonnées	Lucie BONNET 06.84.05.91.56
Coordonnées utilisateur et du responsable ou président	Avenir Sportif d'Orly 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY Monsieur DAVY POSTEL Président 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY
Section sportive ou activités pratiquées	JUDO
Coordonnées responsable de la section/activités	Nom : KUIPOU Brigitte Tel : Mail : aso.section.judo@gmail.com
Coordonnées de(s) personnes chargée(s) des missions de sécurité/sanitaires :	
Modalités d'accès aux locaux	Gardien sur site

Planning d'utilisation durant l'année scolaire 2024-2025

DOJO MERMOZ

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Mercredi	16h00-20h30	JUDO		
Samedi	14h00-18h30	JUDO		

Je soussigné(e) : président(e)
De la section sportive : de l'Avenir sportif d'Orly,
m'engage à respecter et faire respecter, pour les activités dont j'ai la
responsabilité, la totalité des dispositions inscrites dans la convention de mise à
disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public
entre la ville d'Orly et l'Avenir Sportif d'Orly.

Fait à Orly le :

Section ...
Mr/Mme

La maire d'Orly
Mme Imène SOUID

ANNEXE 1
**De la convention de mise à disposition des établissements municipaux
à caractère sportif**

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Complexe Sportif Jean Mermoz – salle de boxe - 14 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.25.55
Classement de l'établissement	<i>Type PA avec activités de types X et N de 2^{ème} catégorie C</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 73	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 73
Date de la dernière visite de sécurité	08/12/2023
Locaux mis à disposition	Niveau bas : 1 salle de boxe, vestiaires, sanitaires
Matériels ou autres équipements mis à disposition	
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	
Référent du site pour la ville/Coordonnées	BONNET Lucie 06.84.05.91.56
Coordonnées utilisateur et du responsable ou président	Avenir Sportif d'Orly 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY Monsieur DAVY POSTEL Président 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY
Section sportive ou activités pratiquées	Boxe française
Coordonnées responsable de la section/activités	Nom : GHARRAS Amor Tel : Mail : aso.sbf@gmail.com
Coordonnées de(s) personnes chargée(s) des missions de sécurité/sanitaires :	
Modalités d'accès aux locaux	Gardien sur site

Planning hebdomadaire d'utilisation en période scolaire
Année scolaire 2024/2025

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif maximum prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Lundi	17h00-22h00	Boxe Française		
Mercredi	18h00-22h00	Boxe Française		
Samedi	9h00-12h00	Boxe Française		

Je soussigné(e) : _____ président(e)
De la section sportive : _____ de l'Avenir sportif d'Orly,
m'engage à respecter et faire respecter, pour les activités dont j'ai la
responsabilité , la totalité des dispositions inscrites dans la convention de mise à
disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public
entre la ville d'Orly et l'Avenir Sportif d'Orly.

Fait à Orly le :

Section ...
Mr/Mme

La maire d'Orly
Mme Imène SOUID

ANNEXE 1
**De la convention de mise à disposition des établissements municipaux
à caractère sportif**

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Complexe Sportif Jean Mermoz – salle de boxe - 14 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.25.55
Classement de l'établissement	<i>Type PA avec activités de types X et N de 2^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 73	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 73
Date de la dernière visite de sécurité	08/12/2023
Locaux mis à disposition	niveau bas : 1 salle de boxe, vestiaires, sanitaires
Matériels ou autres équipements mis à disposition	
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	
Référent du site pour la ville/Coordonnées	BONNET Lucie 06.84.05.91.56
Coordonnées utilisateur et du responsable ou président	Avenir Sportif d'Orly 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY Monsieur DAVY POSTEL Président 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY
Section sportive ou activités pratiquées	Boxe anglaise
Coordonnées responsable de la section/activités	Nom : EL KSIRI Laela Tel : 0658537857 Mail : Laela.elksiri@live.fr
Coordonnées de(s) personnes chargée(s) des missions de sécurité/sanitaires :	Willy JULES GASTON 07 60 72 59 09 Nassima BOUDEFOUA 06 51 84 38 19
Modalités d'accès aux locaux	Gardien sur site

Planning hebdomadaire d'utilisation en période scolaire
Année scolaire 2024/2025

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif maximum prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Mardi	18h00-20h00	Ado/Adulte mixte	60	WILLY JULES GASTON
Jeudi	20h00-22h00	Ado/Adulte mixte	60	NASSIMA BOUDEFOUA
Vendredi	18h00-20h00	Ado/Adulte mixte	60	WILLY JULES GASTON
Samedi	13h30-17h30	Baby boxe Enfants Ado/Adulte mixte	10 24 60	NASSIMA BOUDEFOUA WILLY JULES BOUDEFOUA

Je soussigné(e) : _____ président(e)
De la section sportive : _____ de l'Avenir sportif d'Orly,
m'engage à respecter et faire respecter, pour les activités dont j'ai la
responsabilité, la totalité des dispositions inscrites dans la convention de mise à
disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public
entre la ville d'Orly et l'Avenir Sportif d'Orly.

Fait à Orly le :

Section ...
Mr/Mme

La maire d'Orly
Mme Imène SOUID

ANNEXE 1
**De la convention de mise à disposition des établissements municipaux
à caractère sportif**

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Gymnase Marcel Cachin 1 square des Frères Montgolfier 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.25.25
Classement de l'établissement	<i>Type X 3^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 305	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 300
Date de la dernière visite de sécurité	24/06/2022
Locaux mis à disposition	1 salle d'activité - vestiaires - sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	
Référent du site pour la ville/Coordonnées	GAZON Eddy 06.33.60.20.16
Coordonnées utilisateur et du responsable ou président	Avenir Sportif d'Orly 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY Monsieur DAVY POSTEL Président 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY
Section sportive ou activités pratiquées	Sport Santé
Coordonnées responsable de la section/activités	Nom : Tel : Mail :
Coordonnées de(s) personnes chargée(s) des missions de sécurité/sanitaires :	
Modalités d'accès aux locaux	Gardien sur site
Matériels ou autres équipements mis à disposition	Complexe sportif Jean Pierre BELTOISE 99 avenue de la victoire 94310 ORLY
Classement de l'établissement	<i>Type X catégorie 5</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 50	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 50
Date de la dernière visite de sécurité	18/12/2018 (ccs d'ouverture après travaux)
Locaux mis à disposition	Salle de musculation - vestiaires - sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	
Référent du site pour la ville/Coordonnées	GAZON Eddy 06.33.60.20.16

Planning hebdomadaire d'utilisation en période scolaire
Année scolaire 2024/2025

GYMNASE ROMAIN ROLLAND

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif maximum prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Mercredi	9h00-12h00	Multi sport enfants		

SALLE DE MUSCULATION JP. BELTOISE

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Lundi	11h00-13h00 14h00-15h00	Cardio muscultation		
Mardi	11h30-13h30 14h30-15h30	Cardio muscultation		
Mercredi	12h30-13h30 14h30-16h30	Cardio muscultation		
Jeudi	12h00-13h00 14h00-16h30	Cardio muscultation		
Vendredi	10h30-13h30	Cardio muscultation		

Je soussigné(e) : président(e)
De la section sportive : de l'Avenir sportif d'Orly,
m'engage à respecter et faire respecter, pour les activités dont j'ai la
responsabilité, la totalité des dispositions inscrites dans la convention de mise à
disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public
entre la ville d'Orly et l'Avenir Sportif d'Orly.

Fait à Orly le :

Section ...
Mr/Mme

La maire d'Orly
Mme Imène SOUID

ANNEXE 1
**De la convention de mise à disposition des établissements municipaux
à caractère sportif**

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Gymnase Paul Eluard 1 rue Admunsen 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.24.85
Classement de l'établissement	<i>Type X 5^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 198	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 198
Date de la dernière visite de sécurité	En règle avec la Catégorie
Locaux mis à disposition	1 salle d'activité, vestiaires, sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	1 local
Référent du site pour la ville/Coordonnées	BONNET Lucie 06.84.05.91.56
Coordonnées utilisateur et du responsable ou président	Avenir Sportif d'Orly 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY Monsieur DAVY POSTEL Président 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY
Section sportive ou activités pratiquées	TIR A L'ARC
Coordonnées responsable de la section/activités	Nom : Tel : Mail :
Coordonnées de(s) personnes chargée(s) des missions de sécurité/sanitaires :	
Modalités d'accès aux locaux	Gardien sur site

Planning d'utilisation durant l'année scolaire 2024-2025

GYMNASE PAUL ELUARD

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Mardi	18h00-22h00	Enfants et Adultes		
Jeudi	18h00-22h00	Enfants et Adultes		

Je soussigné(e) : président(e)
De la section sportive : de l'Avenir sportif d'Orly,
m'engage à respecter et faire respecter, pour les activités dont j'ai la
responsabilité, la totalité des dispositions inscrites dans la convention de mise à
disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public
entre la ville d'Orly et l'Avenir Sportif d'Orly.

Fait à Orly le :

Section ...
Mr/Mme

La maire d'Orly
Mme Imène SOUID

ANNEXE 1
**De la convention de mise à disposition des établissements municipaux
à caractère sportif**

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Gymnase Robert Desnos Cosom – rue des Hautes Bornes 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.52.96.04
Classement de l'établissement	<i>Type X 3^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 646	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 300
Date de la dernière visite de sécurité	24/06/2022
Locaux mis à disposition	2 locaux arbitre- local bureau- local coté bar – bar-sanitaires - 3 vestiaires – tribunes – grande piste et petite piste
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	Local coté grande piste
Référent du site pour la ville/Coordonnées	GAZON Eddy 06.33.60.20.16
Coordonnées utilisateur et du responsable ou président	Avenir Sportif d'Orly 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY Monsieur DAVY POSTEL Président 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY
Section sportive ou activités pratiquées	Basket
Coordonnées responsable de la section/activités	Nom : Tel : Mail :
Coordonnées de(s) personnes chargée(s) des missions de sécurité/sanitaires :	
Modalités d'accès aux locaux	En autonomie avec mise à disposition d'1 trousseau de clefs
Matériels ou autres équipements mis à disposition	Gymnase Paul Eluard 1 rue Admunsen 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.24.85
Classement de l'établissement	<i>Type X 5^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 198	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 198
Date de la dernière visite de sécurité	En règle avec la Catégorie
Locaux mis à disposition	Piste – sanitaires - 2 vestiaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	1 local matériel

Matériels ou autres équipements mis à disposition	Gymnase Romain Rolland 17 rue Molière 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.24.95
Classement de l'établissement	<i>Type X 5^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 175	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 175
Date de la dernière visite de sécurité	En règle avec la Catégorie
Locaux mis à disposition	Piste – sanitaires – 2 vestiaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	1 local matériel
Modalités d'accès aux locaux	Mise à disposition d'1 trousseau de clefs en cas d'absence du gardien du site

Planning hebdomadaire d'utilisation en période scolaire
Année scolaire 2024/2025

GYMNASE DENOS COSOM

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif maximum prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Lundi	17h00-22h00	Basket		
Mardi	17h00-22h00	Basket		
Mercredi	17h00-22h00	Basket		
Jeudi	17h00-22h00	Basket		
Vendredi	17h00-22h00	Basket		
Samedi	9h30-13h00	Ecole de basket Centre adresse Féminins Compétitions selon les calendriers de la Fédération Française Basket		
Dimanche	8h00-12h30	Ecole Arbitrage Compétitions selon les calendriers de la Fédération Française Basket		

GYMNASE PAUL ELUARD

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Lundi	17h00-22h00	Basket		
Mercredi	13h00- 22h00	Basket		
Vendredi	17h30-22h00	Basket		

GYMNASE ROMAIN ROLLAND

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Lundi	17h00-20h00	Basket		
Mardi	17h30-22h00	Basket		
Mercredi	17h00-22h00	Basket		
Jeudi	17h30-22h00	Basket		
Vendredi	17h30-22h00	Basket		

Je soussigné(e) : _____ président(e)
De la section sportive : _____ de l'Avenir sportif d'Orly,
m'engage à respecter et faire respecter, pour les activités dont j'ai la
responsabilité, la totalité des dispositions inscrites dans la convention de mise à
disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public
entre la ville d'Orly et l'Avenir Sportif d'Orly.

Fait à Orly le :

Section ...
Mr/Mme

La maire d'Orly
Mme Imène SOUID

ANNEXE 1
**De la convention de mise à disposition des établissements municipaux
à caractère sportif**

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Complexe Sportif Jean Mermoz 14 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.25.55
Classement de l'établissement	<i>Type PA avec activités de types X et N de 2^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : gradins 800 personnes partie haute 205 personnes debout	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 1005
Date de la dernière visite de sécurité	08/12/2023
Locaux mis à disposition	1 terrain de football, vestiaires, sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	1 local
Référent du site pour la ville/Coordonnées	BONNET Lucie 06.84.05.91.56
Coordonnées utilisateur et du responsable ou président	Avenir Sportif d'Orly 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY Monsieur DAVY POSTEL Président 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY
Section sportive ou activités pratiquées	Football
Coordonnées responsable de la section/activités	Nom : Tel : Mail :
Coordonnées de(s) personnes chargée(s) des missions de sécurité/sanitaires :	
Modalités d'accès aux locaux	Gardien sur site
Autres équipements mis à disposition	Complexe Jean Pierre BELTOISE – 99 avenue de la Victoire 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.24.44
Classement de l'établissement	<i>Type X + PA de 5^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : gradins 185 personnes	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 185
Date de la dernière visite de sécurité	En règle avec la Catégorie
Locaux mis à disposition	1 terrain de football, vestiaires, sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	1 local extérieur
Modalités d'accès aux locaux	Gardien sur site
Référent du site pour la ville/Coordonnées	Gazon Eddy 06.33.60.20.16

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Gymnase Marcel Cachin 1 square des Frères Montgolfier 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.25.25
Classement de l'établissement	<i>Type X 3^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 305	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 300
Date de la dernière visite de sécurité	24/06/2022
Locaux mis à disposition	1 salle d'activité, 3 vestiaires, sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	
Modalités d'accès aux locaux	Gardien sur site
Réfèrent du site pour la ville/Coordonnées	Gazon Eddy 06.33.60.20.16

Planning d'utilisation durant l'année scolaire 2024-2025

STADE MERMOZ

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Lundi	18h30-22h00	Football		
Mardi	17h30-20h30	Football		
Mercredi	8H30-12h30 14H00-22h00	Football		
Jeudi	17h30-20h30	Football		
Vendredi	18H30-22H00	Football		
Samedi	9h00-18h00	Football		

STADE BELTOISE

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Lundi	18h00-20h00	Football		
Mardi	16H00-20H00	Football		
Mercredi	14h00-20H00	Football		
Jeudi	16H00-20H00	Football		
Vendredi	17h30-20H00	Football		
Samedi	9h00-18h00	Football		

Actusé de réception en préfecture
094-219400548-20241212-DCJS202400782-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

GYMNASE M.CACHIN

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Mardi	16h30-18h00	Baby football		

1

Je soussigné(e) : _____ président(e)
De la section sportive : _____ de l'Avenir sportif d'Orly,
m'engage à respecter et faire respecter, pour les activités dont j'ai la
responsabilité, la totalité des dispositions inscrites dans la convention de mise à
disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public
entre la ville d'Orly et l'Avenir Sportif d'Orly.

Fait à Orly le :

Section ...
Mr/Mme

La maire d'Orly
Mme Imène SOUID

ANNEXE 1
**De la convention de mise à disposition des établissements municipaux
à caractère sportif**

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Gymnase Dorval 14 rue du Maréchal Foch 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.52.23.24
Classement de l'établissement	<i>Type b 5^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 90	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 90
Date de la dernière visite de sécurité	En règle avec la Catégorie
Locaux mis à disposition	1 salle d'activité, vestiaires, sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	
Référent du site pour la ville/Coordonnées	GAZON Eddy 06.33.60.20.16
Coordonnées utilisateur et du responsable ou président	Avenir Sportif d'Orly 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY Monsieur DAVY POSTEL Président 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY
Section sportive ou activités pratiquées	TENNIS
Coordonnées responsable de la section/activités	Nom : NASSIB Abdé Tel : 06.98.49.07.90 Mail : abde.nassib@gmail.com
Coordonnées de(s) personnes chargée(s) des missions de sécurité/sanitaires :	
Modalités d'accès aux locaux	mise à disposition d'1 trousseau de clefs
Autres équipements mis à disposition	Gymnase Marcel Cachin 1 square des Frères Montgolfier 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.90.25.25
Classement de l'établissement	<i>Type X 3^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 305 personnes	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 300
Date de la dernière visite de sécurité	24/06/2022
Locaux mis à disposition	1 salle d'activité, vestiaires, sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	
Référent du site pour la ville/Coordonnées	Gazon Eddy 06.33.60.20.16
Modalités d'accès aux locaux	Mise à disposition d'1 Trousseau de clefs en cas d'absence du gardien du site

Planning d'utilisation durant l'année scolaire 2024-2025

GYMNASE MARCEL CACHIN

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Lundi	18h00-22h00	Adultes-Compétition-Loisirs		
Mercredi	13h30-22h00	Jeunes-Adultes		
jeudi	18h30-20h30	Jeunes-Adultes		
Vendredi	18h00-22h00	Jeunes-Adultes		
Samedi	9h30-18h30	Compétitions et entrainements		
Dimanche	9h00-12h00	Compétitions		

GYMNASE DORVAL

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
Samedi	08h45-13h00	Entrainements		

Je soussigné(e) : _____ président(e)
 De la section sportive : _____ de l'Avenir sportif d'Orly,
 m'engage à respecter et faire respecter, pour les activités dont j'ai la
 responsabilité, la totalité des dispositions inscrites dans la convention de mise à
 disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public
 entre la ville d'Orly et l'Avenir Sportif d'Orly.

Fait à Orly le :

Section ...
 Mr/Mme

La maire d'Orly
 Mme Imène SQUID

ANNEXE 1
**De la convention de mise à disposition des établissements municipaux
à caractère sportif**

Nom et adresse de l'établissement mis à disposition	Gymnase Dorval 14 rue du Maréchal Foch 94310 ORLY N° de téléphone : 01.48.52.23.24
Classement de l'établissement	<i>Type b 5^{ème} catégorie</i>
Capacité maximale d'accueil de l'établissement : 90	Effectif total autorisé par la ville d'Orly : 90
Date de la dernière visite de sécurité	En règle avec la Catégorie
Locaux mis à disposition	1 salle d'activité, vestiaires, sanitaires
Locaux de stockage, rangement mis à disposition	1 local + Local trousseur
Référent du site pour la ville/Coordonnées	GAZON Eddy 06.33.60.20.16
Coordonnées utilisateur et du responsable ou président	Avenir Sportif d'Orly 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY Monsieur DAVY POSTEL Président 12 avenue Marcel Cachin 94310 ORLY
Section sportive ou activités pratiquées	DANSE
Coordonnées responsable de la section/activités	Nom : Tel : Mail : asodanse@outlook.fr
Coordonnées de(s) personnes chargée(s) des missions de sécurité/sanitaires :	
Modalités d'accès aux locaux	Mise à disposition d'1 Trousseau de clefs

Planning d'utilisation durant l'année scolaire 2024-2025

GYMNASE DORVAL

Jour	Heures d'utilisation	Activité(s) prévue(s)	Effectif prévu	Nom de la personne assurant les missions de sécurité
LUNDI	19H30-22H00	GYM DANSE		
JEUDI	20H00-22H00	GYM DANSE		

Je soussigné(e) : _____ président(e)
De la section sportive : _____ de l'Avenir sportif d'Orly,
m'engage à respecter et faire respecter, pour les activités dont j'ai la
responsabilité, la totalité des dispositions inscrites dans la convention de mise à
disposition des établissements municipaux à caractère sportif recevant du public
entre la ville d'Orly et l'Avenir Sportif d'Orly.

Fait à Orly le :

Section ...
Mr/Mme

La maire d'Orly
Mme Imène SOUID

Annexe 2

Calendrier d'élaboration des plannings et référents ville pour la gestion des équipements à caractère sportif

Demande /prestations	Période	Réponse apportée
Demande de créneaux pour l'année scolaire suivante- activités sportives quotidiennes	Avant le 15 mai	Le 15 juillet au plus tard
Organisation de tournois, stage de reprise de saison...	Tableau semestriel présenté par la section	Dans le mois qui suivra la demande et sous réserve du calendrier des compétitions
Demande de créneau durant les périodes de vacances scolaires	6 semaines avant l'évènement (hors basket et football)	Dans les 15 jours
Demande d'accès au club house Léon TRYUNS	6 semaines avant l'évènement (hors basket et football)	Dans les 15 jours
Organisation manifestation sportive	6 semaines avant l'évènement (hors basket et football)	Dans les 15 jours
Organisation extra sportive	Selon les modalités établies par le service de la vie associative ou si cela doit se dérouler dans un équipement sportif il conviendra de se référer auprès des commissions de sécurité compétentes , délais pouvant aller jusqu'à 8 semaines	
Visite technique et vérification usage des locaux mis à disposition	En novembre et mars de chaque année	Calendrier fixé par la DCJS et la DST
Signature de l'annexe 1	Lors du forum de rentrée au stand Direction citoyenneté jeunesse et sports	
Référents techniques des équipements de la ville	Eddy GAZON Lucie BONNET	eddy.gazon@mairie-orly.fr lucie.bonnet@mairie-orly.fr
Responsable des équipements et de la programmation	Neboisa MARKOVIC	neboisa.markovic@mairie-orly.fr